



C-DEC 238/6
3/7/26

CONSEIL – 238^e SESSION

SIXIÈME SÉANCE

(Salle du Conseil, vendredi 26 juin 2026, 10 heures)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE À HUIS CLOS

Non disponible

SÉANCE PUBLIQUE

Rapport de la sixième réunion du Forum consultatif OACI-industrie (ICF/6), y compris la proposition de thème et de note de cadrage pour la réunion ICF/7

Mise à jour sur les questions relatives à l'innovation

5. Le Conseil examine ces deux points simultanément.

6. Le Conseil examine le premier point de l'ordre du jour en se fondant sur la note C-WP/15842 et son rectificatif n° 1, qui présentent le rapport et les recommandations découlant de la sixième réunion du Forum consultatif OACI-industrie (ICF/6), qui s'est tenue les 28 et 29 avril 2025, ainsi que des thèmes possibles recensés pour des réunions futures de l'ICF, ainsi que le thème proposé et la note conceptuelle pour l'ICF/7. Il examine le deuxième point en se fondant sur un rapport verbal présenté par le Président du Groupe restreint sur l'innovation (SGI), qui fait le point sur les progrès réalisés dans la poursuite des travaux relatifs aux questions d'innovation. Il est aussi saisi d'un rapport verbal consolidé du Comité de la gouvernance (COG) sur la question.

7. Après examen, le Conseil :

- a) prend connaissance du rapport de l'ICF/6 et approuve les recommandations découlant de l'ICF/6, telles qu'énoncées au paragraphe 2 de la note C-WP/15842, à savoir que :
 - i. l'OACI et la communauté de l'aviation poursuivent leurs efforts en vue de la mise en œuvre de l'objectif ambitieux mondial à long terme (LTAG) ;
 - ii. l'OACI intensifie ses activités de renforcement des capacités et de soutien à la formation menées par l'OACI afin de mieux relever les défis futurs liés à la main-d'œuvre dans le secteur de l'aviation (en tenant compte des besoins de l'ensemble des parties prenantes) ;
 - iii. l'OACI favorise l'application à grande échelle des innovations en encourageant la mondialisation et l'harmonisation des processus de certification, du maintien de la navigabilité et de la supervision.

- b) prend également note des thèmes potentiels recensés pour les prochaines réunions de l'ICF, tels qu'ils figurent au paragraphe 3.1 de la note C-WP/15842, notamment l'intelligence artificielle, les défis liés à la main-d'œuvre, les défis liés à la chaîne d'approvisionnement, les cadres mondiaux de certification, les aéronefs hyperconnectés et la prochaine génération d'aéronefs ;
- c) approuve le thème de l'IA pour l'ICF/7 et invite le SGI à prendre les dispositions nécessaires pour organiser l'ICF/7, sur la base de la note conceptuelle figurant dans l'appendice C de la note C-WP/15842, étant entendu que le SGI prendra la décision finale concernant les dates de l'ICF/7 afin que son rapport et ses recommandations puissent être examinés par le Conseil au plus tard lors de sa 241^e session ;
- d) demande qu'une séance d'information informelle du Conseil soit organisée sur la question de l'IA avant l'ICF/7 ;
- e) approuve la recommandation de l'ICF concernant la « Célébration de l'innovation », telle qu'elle a été présentée dans le rapport verbal du Président du SGI.

Projet de lettre sollicitant des candidatures en vue d'élargir la composition de la Commission de navigation aérienne (ANC)

8. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15843, qui présente un projet de lettre officielle invitant les États membres à soumettre des candidatures pour siéger à la Commission de navigation aérienne (ANC), compte tenu de la récente entrée en vigueur du Protocole portant amendement de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* [Article 56] (le 12 juin 2026), qui porte l'effectif de l'ANC de 19 à 21 membres, créant ainsi deux sièges supplémentaires pour lesquels le Conseil devrait nommer des membres. Ce faisant, le Conseil convient de déroger à la règle 26, alinéa b), sous-alinéa ii) de son règlement intérieur (Doc 7559/11), compte tenu du fait que la note de travail n'a pas été publiée au moins cinq jours ouvrables avant la séance.

9. Après examen, le Conseil :

- a) convient de fixer au 16 octobre 2026 la date limite de dépôt, par les États membres, des candidatures pour les deux sièges supplémentaires au sein de l'ANC pour la durée restante du mandat triennal de la Commission (2026-2028), le mandat des nouveaux membres devant débiter le 1^{er} janvier 2027 ;
- b) approuve la publication du projet de lettre aux États et de ses pièces jointes, tels qu'ils figurent dans l'appendice de la note C-WP/15843, sous réserve des modifications convenues par le Conseil au cours de ses délibérations, tout en déléguant au Président du Conseil le pouvoir de finaliser le texte de la lettre en conséquence ;
- c) tenant compte de l'importance de veiller à ce que le document intitulé *Constitution et attributions de la Commission de navigation aérienne* (Doc 7162-C/825, Révision) réponde aux besoins actuels et en constante évolution, invite le Secrétariat à entamer, en consultation avec l'ANC, l'examen d'une éventuelle révision du Doc 7162, en vue de présenter une première proposition à cet égard au Comité de la gouvernance (COG) lors d'une session ultérieure.

Programme des réunions de l'OACI pour 2027 et programme provisoire des réunions pour 2028-2029

10. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15830, qui présente le programme des réunions pour 2027 et, aux fins de planification, le programme provisoire des réunions pour 2028 et 2029. Le Conseil examine également un rapport verbal à ce sujet présenté par le Comité de la gouvernance (COG), ainsi que des informations supplémentaires transmises par courriel par le Secrétariat au Conseil le 22 juin 2026.

11. Après examen, le Conseil :

- a) remercie le Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés afin de rationaliser le programme des réunions et de fournir au Conseil un calendrier sous forme graphique des réunions, offrant une vue d'ensemble plus complète des événements prévus tout au long de la période triennale ;
- b) approuve le programme des réunions pour 2027, ainsi que le programme provisoire des réunions pour les années 2028 et 2029, tels que révisés par le Secrétariat, en tenant compte des modifications supplémentaires convenues par le Conseil au cours de ses délibérations ;
- c) demande au Secrétariat de continuer à rechercher, lors de l'élaboration des futurs calendriers de réunions, des possibilités de rationaliser le nombre de réunions, en particulier celles des catégories 3 et 4, en tenant compte des risques pertinents et des coûts d'opportunité potentiels, des incidences opérationnelles sur le Secrétariat, de la participation effective des États membres et des experts, ainsi que des incidences sur la mise en œuvre du Plan d'activités de l'OACI, et d'étudier, lorsque cela est possible et approprié, les options permettant de regrouper les réunions ou de les répartir plus uniformément tout au long de l'année, ainsi que de recourir davantage au format hybride.

Programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 239^e session

12. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15831, qui présente le programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 239^e session. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur la question. Ce faisant, il convient de déroger à l'application de la partie de la Règle 26, alinéa b) relative au délai requis pour la communication de rapports verbaux, compte tenu du fait que le rapport verbal du COG en question a été communiqué moins de trois jours ouvrés avant la séance.

13. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 239^e session, présenté dans la note C-WP/15831, qui tient compte des observations formulées par le COG et reflétées dans son rapport verbal, et sous réserve des modifications supplémentaires convenues par le Conseil au cours de ses délibérations ;
- b) approuve la liste des séances d'information informelles proposées, qui figure dans l'appendice A du rapport verbal du COG ;
- c) prend note de la liste des points proposés à titre d'information, qui figure dans l'appendice B du rapport verbal du COG ;

- d) rappelle que toute décision prise par le Conseil au cours de la 238^e session et qui est susceptible d’avoir une incidence sur le programme des travaux ou sur la liste des séances d’information informelles pour la 239^e session, et qui n’y figure pas encore, sera intégrée dans la version révisée de la note C-WP/15831, qui sera publiée immédiatement après la fin de la présente session, ainsi que dans le calendrier des réunions, dans le cas des séances d’information informelles.

Questions diverses

Réunions informelles conjointes du COG et du FIC

14. Le Conseil prend connaissance du compte rendu diffusé par le Président du Comité de la gouvernance (COG), qui présente un résumé des discussions informelles menées conjointement par le COG et le Comité des finances (FIC) les 16 et 18 juin 2026, étant entendu que le Conseil aura d’autres occasions, lors de la 239^e session, d’examiner les points soulevés par le COG et le FIC.

Adieux à des Représentants au Conseil

15. Le Conseil fait ses adieux aux Représentants de l’Argentine (M. Gerardo Ezequiel Bompadre), de l’Inde (M. Angshumali Rastogi), du Maroc (M. Salah Chekairi), de la Pologne (M. Mateusz Bączkowski) et de l’Afrique du Sud (M. Luvuyo Lulama Gqeke).

Adieux à une observatrice

16. Le Conseil fait ses adieux à la Cheffe du Bureau de l’Union européenne (UE) à Montréal (Mme Delphine Micheaux Naudet).

Adieux au Directeur du transport aérien

17. Le Conseil adresse des adieux chaleureux au Directeur du transport aérien (M. Mohamed Rahma).

Points d’information examinés par les comités du Conseil

18. Le Conseil note, sur la base des résumés des délibérations publiés pendant la session en cours, que les organes auxiliaires du Conseil ont examiné les points d’information ci-après et qu’aucune autre mesure n’est attendue :

- *Rapport sur les activités menées par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre en 2025*
- *Évaluation de l’objectif stratégique de l’OACI « Développement économique »*
- *Rapport de 2025 du Corps commun d’inspection (CCI), programme des travaux pour 2026 et état de mise en œuvre des recommandations du CCI*
- *Rapport du CCI intitulé « Examen des politiques et pratiques visant à prévenir et à combattre l’exploitation et les atteintes sexuelles dans les entités des Nations Unies »*

Points présentés à titre d’information seulement

19. Le Conseil note que les points suivants sont présentés à titre d’information seulement et sont publiés en conséquence sur le site web du Conseil :

- *Rapport de session du Secrétaire général (238^e session) ;*
- *Rapport sur la situation financière (janvier à mars 2026)*

- *Rapport sur le Programme d'amélioration organisationnelle continue (COI)*
- *État des effectifs de l'OACI en 2025*
- *Rapport annuel sur les publications en 2025*
- *Rapport annuel sur les achats en 2025*
- *Rapport de synthèse sur les activités du Commissaire aux comptes de l'OACI pour la période 2020-2025*
- *Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue. Analyse des résultats d'audit. Période considérée se terminant le 31 décembre 2025*

Nomination d'observateurs auprès du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP)

20. Il est noté qu'en l'absence de commentaires reçus au 23 juin 2026 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 9 juin 2026, M. Daniel Chéreau est nommé observateur de l'IATA auprès du CAEP, en remplacement de Mme Yue Huang, à compter du 24 juin 2026.

21. Il est noté qu'en l'absence de commentaires reçus au 25 juin 2026 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 10 juin 2026, M. Carlos Cirilo est nommé observateur de la CANSO auprès du CAEP, en remplacement de Mme Michelle Bishop, à compter du 26 juin 2026.